

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 22 novembre 2021, les ordonnances suivantes:

B-3, o. 100 et **P-1**, o. 085, relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

2020-20, o. 001, déterminant la date d'échéance des projets pour la réalisation des activités prévues au plan de relance de la rue Saint-Denis

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**) et du *Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la réalisation d'activités de relance visant la revitalisation commerciale de son territoire* (RCA PMR **2020-20**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 23 novembre 2021

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx